

Avis adopté

Séance plénière du 25 juin 2024

Réussite à l'École, réussite de l'École

CFTC

La réussite à l'École, c'est le "devoir de justice" de l'Etat qui traduit l'égalité de droit entre les citoyens en une égalité de fait. Toutefois, ces promesses sont progressivement vidées de leur substance face aux inégalités de toutes sortes et l'insuffisante valorisation de l'enseignement.

Si l'on veut que l'École puisse tenir ses promesses, il est urgent de revaloriser tous ses métiers, et en ce sens, la CFTC est en adéquation avec les préconisations 12 et 19. Une meilleure rémunération, un socle de compétences exigeant qui doit aller de pair avec une reconnaissance de l'expertise et des ressources humaines suffisantes sont les clefs d'un enseignement robuste, adapté à tous.

S'adapter à tous, c'est donc tenir compte de profils d'enfants très différents qui doivent bénéficier de la liberté d'enseignement ; établissements privés et publics concourant ensemble à une offre d'enseignement plurielle capable d'amener chacun à la réussite. Et cette réussite ne saurait non plus s'incarner sans une exigence inconditionnelle de tolérance envers les autres. A cet égard, la prévention du harcèlement, ce fléau qui mine la réussite par la destruction de la confiance en soi, devrait figurer en priorité dans la préconisation 10.

Bien qu'elle soit l'antichambre de la citoyenneté, l'École est trop souvent gênée dans ses missions par des obstacles qu'elle ne peut surmonter d'elle-même. C'est pour cela que la CFTC soutient les préconisations 4 et 16 qui associent Etat, collectivités et société civile pour répondre aux besoins de mixité sociale et de continuité scolaire avec des solutions territoriales concrètes.

Néanmoins, et l'avis le montre très bien, tous ces efforts ne porteront leurs fruits que si les politiques publiques - logement, santé, environnement, culture - y participent toutes d'un même élan.

La CFTC votera en faveur de l'avis et remercie la rapporteure ainsi que la commission pour son travail.